

COMPTE RENDU SEANCE DU 25 septembre 2015
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, Mme Sylviane NEE, adjointe, M. Claude BERSAC, M. Bernard MOIRAND, Mme Anne KLEINE, Mme Céline REJASSE, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, M. Thierry DENEPOUX, M. Laurent MAZIERE, M. Henri ROBERT
Mme Frédérique VALLON,

Pouvoirs : M. Thierry DENEPOUX à Mme Sylviane NEE, M Jean Pierre CHATEAUREYNAUD à M. Christian MAZIERE

Secrétaire de séance : Mme. Anne KLEINE,

Le compte rendu de la séance du 28 août a été approuvé.

1°) REALISATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE AD'AP

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité programmée (Ad'AP) de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/ propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité programmée établissements après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3-6 ou 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la préfecture.

Cet agenda comportera un descriptif des bâtiments à mettre en conformité, les autorisations de travaux et un échéancier de leurs financements, avec les éventuelles demandes de dérogations susceptibles d'être sollicitées pour certains travaux.

La Commune de La Chapelle Faucher s'engage à faire la mise en conformité de l'ensemble des bâtiments communaux sous 3ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité pour faire les travaux de mise en conformité de l'ensemble des bâtiments communaux sous 3ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Délibéré à l'unanimité.

2°) DON

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu un don de 200.00 € (Deux cent euros) du Comité des Fêtes pour la participation au repas des aînés de 2014

Il propose d'affecter cette somme à la salle polyvalente.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal :

- Accepte ce don de 200.00 € du Comité des Fêtes et son affectation à la salle polyvalente.
- Autorise M. le Maire à émettre les documents nécessaires à l'encaissement de ce don (émission d'un titre de recette en section de fonctionnement Article 7713) ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibéré à l'unanimité

3°) BUDGET LA CHAPELLE FAUCHER VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

M. le Maire expose à l'Assemblée que lors du dernier conseil il a été décidé de remplacer le standard de la Mairie. Le contrat arrive à échéance, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires.

Il convient de faire la Décision Modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

Compte 023 virements à la section d'investissement + 2 500 €

Fonctionnement recettes

Compte 7325 Fonds de péréquation des recettes fiscales + 2 500 €

Investissement dépenses

Compte 2183 + 2 500 €

Investissement recettes

Compte 021 virements de la section de fonctionnement + 2 500 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibéré à l'unanimité

4°) COMPTE RENDU DE LA REUNION DES ASSOCIATIONS

Mme Sylviane NEE informe de la réunion des Associations a eu lieu le 18 septembre à la salle des associations. Etaient présents : Mme Sylviane NEE, Claude BERSAC et Jean Pierre CHATEAUREYNAUD pour le Conseil Municipal, pour les Associations, la Chasse, le Foot, les Petits Chapellois, le Comité des Fêtes et Mme Arlette BRUNEAU pour une nouvelle association de théâtre.

Les associations vont donner les différentes dates et manifestations pour l'année 2016 et faire leur demande de subventions.

Estelle RAVEL propose de faire des décorations pour Noël avec les enfants de l'école de la Chapelle Faucher. Elle demande si on pourrait leur fournir des plaques de polystyrènes.

L'association des Chasseurs va organiser avec la participation du Club de France de RETRIEVER, délégation 24, le 23 et 24 janvier un concours international de chasse de rapport. Si besoin les associations se proposent d'aider pour le service du repas.

Sylviane NEE leur a fait part de la visite de la DRAC et du projet pour le mois de juillet 2016 sur le domaine Barbarie, du jumelage de notre commune avec une commune des Hautes Alpes, de l'évolution de notre commune vers une Commune

Nouvelle, de l'opération Octobre Rose et elle a demandé si une association voulait s'associer à ce projet. Aucune association n'a prévu de manifestation pour l'opération Octobre Rose cette année.

Monsieur le Maire Informe qu'il y a une nouvelle directive pour la fête foraine et qu'il faudra en prendre en compte pour l'année prochaine.

5°) COMPTE RENDU COMMUNE NOUVELLE

Mme Sylviane NEE informe qu'étaient présents : la mairie de Villars, la Mairie de Milhac de Nontron. Deux sujets évoqués : concernant de la fiscalité qui poserait quelques difficultés à la Commune de Milhac de Nontron, et concernant la cohabitation entre les 3 associations de chasseurs.

Sylviane NEE informe qu'elle a entendu dire qu'une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes du Pays Thibérien sur les écoles et le RPI. La Communauté de Communes aurait discuté d'un nouveau RPI Villars, La Chapelle Faucher, Saint Pierre de Côte, Saint Jean de Côte .

Le 30/09, une réunion est prévue avec la Communauté de Communes Dronne et Belle sur le devenir de l'école de La Chapelle Faucher.

Monsieur Le Maire suggère que l'on organise une réunion avec le RPI actuel pour discuter du devenir de l'école.

Céline REJASSE est chargée de faire une invitation aux Maires de Saint Pierre de Côte, Saint Front d'Alemps, Eyvirat et Lempzours ainsi que les membres du SVS. Elle contactera l'inspecteur de l'académie pour voir si celui-ci pourrait être présent.

6°) PREPARATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LA MISE EN PLACE RECEPTION DU REPAS DES ANCIENS

Sylviane NEE informe qu'à ce jour elle a 74 personnes inscrites pour le repas. Le traiteur demande que la viande offerte par les chasseurs lui soit amenée le 29/09. Elle demande quels sont les conseillers qui viendront aider au service, et informe que 5 personnes du comité des Fêtes seront présentes pour le service.

7°) DEPART DES LOCATAIRES AUX 2 APPARTEMENTS DE L'ANCIEN PRESBYTERE :

Monsieur le Maire fait lecture des 2 courriers des locataires de l'ancien Presbytère annonçant leur départ après les 3 mois de préavis soit au 1^{er} décembre 2015. Une annonce sera faite sur leboncoin.

8°) DISCUSSION DU NOMBRE D'ENFANTS QUI PRENNENT LE BUS DU RPI ET ONT UN TEMPS D'ATTENTE A L'ECOLE DE LA CHAPELLE FAUCHER POUR LA RENTREE 2015-2016

Céline REJASSE informe que pour la rentrée il y a 7 enfants qui sont concernés et qu'un autre enfant sera à rajouter plus tard. Un courrier sera envoyé à la Communauté de Communes Dronne et Belle pour qu'une convention soit signée et afin de connaître le montant à la charge de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Céline REJASSE demande si on ne pourrait pas mettre une chaîne avec un panneau défense de monter dans l'escalier à l'église et enlever la chaise. Le Conseil fera le nécessaire.

M. le Maire lit le rapport sur la SATESE concernant l'assainissement. Le rapport est positif.

M. le Maire informe qu'il va y avoir un affichage à la mairie des tombes abandonnées du cimetière ainsi qu'une information dans tous les villages. La constatation de l'abandon des tombes du cimetière se fera le 27 octobre à 9h00 en présence du Cabinet CHATENAUD chargé du dossier, Monsieur le Maire, Monsieur Jean Pierre CHATEAUREYNAUD et il invite les conseillers à se joindre à eux.

M. Bernard MOIRAND et M. Claude BERSAC sont allés visiter avec le SRB Dronne une zone humide sèche à Saint Just. Ils informent que sur notre commune la réfection de l'ilot se fera courant octobre.

Sylviane NEE informe qu'une clé de l'école a été donnée sur la demande de la Communauté de Communes Dronne et Belle à la personne qui effectue la garderie avec Nicole BOUSSARIE. Elle expose un problème au sujet des vélos pour la garderie. L'an dernier un vélo a été cassé et la Communauté de Communes Dronne et Belle n'a pas voulu assumer la réparation : conséquence l'institutrice ne veut plus les mettre à disposition de la garderie. Le Conseil demande de voir si le vélo cassé peut être réparé et décide, pour le bien des enfants, de les mettre à nouveau la à disposition des enfants de la garderie.

Sylviane NEE informe qu'une prochaine réunion aura lieu le 2/10 concernant les écoles avec la Mairie de Villars.

En ce qui concerne la visite de la DRAC sur le domaine de BARBARIE, elle demande quels sont les Conseillers qui pourront être présents. Un repas suivra. Monsieur le Maire (pas au repas), Jean Pierre CHATEAURAYNAUD, Claude BERSAC, Bernard MOIRAND, Frédérique VALLON et M Gilles BARBARIE seront présents.

Sylviane NEE donne un compte rendu de la rencontre avec le Sous Préfet sur les communes nouvelles et présente la simulation que le Préfet a rédigée.

Elle propose un document d'information destiné aux administrés concernant le travail effectué en vue de la création d'une Commune Nouvelle et la tenue d'une prochaine réunion publique. M. le Maire demande un temps de réflexion pour pouvoir le corriger et souhaiterait qu'il soit à nouveau présenté lors du prochain conseil. M Claude BERSAC et Mme Sylviane NEE demandent l'examen immédiat car certains administrés commencent à se poser des questions. Le document est donc relu. Après modifications, le document est adopté par vote à main levée. Décision est prise d'envoyer le document aux conseillers absents et de le diffuser en l'absence d'observations de leur part. Une réunion d'information publique suivra.

M. le Maire clos de débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15.

Le Maire,
Christian MAZIERE

